

**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de VIC FEZENSAC**  
**26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**  
**Séance du 15 octobre 2019**

*2<sup>ème</sup> convocation suite à la réunion du 08 octobre 2019 où le quorum n'avait pas été atteint*

L'an deux mille dix neuf et le quinze du mois d'octobre à dix huit heures trente, le Comité Syndical du SIAEP de VIC FEZENSAC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Roland DUPUY.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme AGUT Corinne, M. BERGES Patrick, M. BUFFIN François, M. CASSAGNE Jean-Claude, M. CLARAC Jean-Claude, M. DAUGÉ Jean-François, M. DELLAVEDOE Jean-Luc, M. DOAT Jean-Pierre, M. DUPUY Roland, M. FAVAREL Guy, M. FRAIRET Robert, Mme GAVARET Eliane, M. LASBATS Jérôme, M. SOUARD Olivier, M. SOULES Michel, Mme TWIZELL Maria, M. ZANARDO Cédric.

**AVAIENT DONNÉ UN POUVOIR :** Mme DESCAT Mélanie, Mme GOUTX Virginie.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** M. BOURRUST Michel, Mme MARABILLE Françoise, M. VILLEMAGNE Christophe.

**ÉTAIENT ABSENTS :** M. ARNALES Henri, M. BOURSIN Eric, M. CAMAZOLA Robert, M. COQUET Fabrice, M. DEAUZE Christian, Mme FLANDRIN Hélène, M. LABAT Xavier, Mme LASPORTES Séverine, M. LEBE Michel, M. LEVRARD Bastien, M. MAUROUX Olivier, M. MENDOUSSE Mathieu, Mme RAGARU Agnès, M. RONZANI Jean-David, Mme SESE Pascale, M. SILLIERES Raymond,

**ASSISTAIT ÉGALEMENT A CETTE RÉUNION :** Mme BUSOLIN Martine, secrétaire général du SIAEP.

Monsieur ZANARDO Cédric a été désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2019**

Sur proposition de M. le Président, le Comité Syndical décide les virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	intitulé	Montant	Article	intitulé	Montant
617	Etudes et recherches	-2 000.00 €		NEANT	
6226	Honoraires	500.00 €			
6257	Réceptions	1 500.00 €			
6313	Part.des employeurs à la formation	-200.00 €			
6478	Autres charges sociales diverses	200.00 €			
654	Pertes/créances irrécouvrables	-20 000.00 €			
6541	Créances admises en non valeur	19 000.00 €			
6542	Créances éteintes	1 000.00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>0.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0.00 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président, Roland DUPUY

Transmis en Préfecture, le 21.10.19



REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 22 OCT. 2019

